

**Étapes à suivre pour déposer une demande d'admissibilité
dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 2026-2027**

1. Consulter les documents suivants :

- Cadre de référence régional sur le partenariat avec le milieu communautaire, mars 2019
- Cadre normatif du Programme de soutien aux organismes communautaires, 2025
- Cadre de gestion régional pour l'admissibilité au soutien financier à la mission globale, juin 2024

2. Enregistrer le Formulaire d'admissibilité pour organisme d'action communautaire œuvrant en santé et services sociaux 2026-2027 à un endroit facile d'accès sur votre ordinateur.

3. Remplir chacune des cases du formulaire, puis **enregistrer** l'information saisie avant de l'imprimer. Prenez note que vous ne pouvez pas changer le format du fichier.

4. Cocher sur l'aide-mémoire tous les documents requis en vous assurant au préalable de leur conformité, tel que décrit à l'aide-mémoire.

5. Joindre au formulaire tous les documents requis.

6. Noter la date limite de dépôt, soit le vendredi 7 novembre 2025. Les demandes acheminées en retard ou incomplètes seront automatiquement refusées. Seuls les dossiers complets seront analysés.

7. Acheminer le formulaire dûment rempli et signé, ainsi que tous les documents exigés, par courriel à l'adresse suivante :

serviceregional.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Objet : Admissibilité PSOC 2026-2027

DATE LIMITE : LE VENDREDI 7 NOVEMBRE 2025

Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception de votre demande le 14 novembre 2025, merci de communiquer avec nous.